



II – La vie démocratique

(Environ 50% du temps consacré à l'éducation civique soit 14-15 heures)

Thème 1 – La vie politique

– Les institutions de la V^e République –

Problématiques

Les institutions de la V^e République sont nées d'une crise, celle de mai 1958, qui a mis fin à la IV^e République, et fait passer la France d'un « régime parlementaire » à un « régime semi-présidentiel ». **En liaison avec le programme d'histoire, les principales institutions sont présentées.** La bataille politique de 1962, avec l'instauration par référendum de l'élection du Président de la République au suffrage universel, a modifié les institutions en leur donnant le visage actuel.

Il importe dans un premier temps, **d'expliciter clairement le sens de ce changement :**

- le renforcement du pouvoir exécutif, avec le rôle majeur du Président de la République (qui nomme le Premier ministre, exerce le droit de dissolution de l'Assemblée nationale, peut recourir au référendum pour des questions relevant de l'organisation des pouvoirs publics)
- l'affaiblissement du Parlement, (l'Assemblée nationale ne pouvant renverser le gouvernement que par une motion de censure ou le rejet d'une question de confiance posée par le gouvernement, n'ayant pas la maîtrise véritable de son ordre du jour, ses pouvoirs législatifs étant encadrés et contrôlés).

Les exemples des « cohabitations » de 1986 à 1988, de 1993 à 1995, et de 1997 à 2002, entre un Président et une majorité parlementaire d'appartenances politiques différentes permettent d'illustrer que la France n'est pas un régime présidentiel, son fondement demeure parlementaire. La réforme récente, en 2000, de la durée du mandat du Président de la République, passé de 7 ans à 5 ans, diminue les possibilités d'une cohabitation, mais ne peut l'exclure.

Le deuxième point important est de **montrer que les institutions ne prennent pas leur sens seules.** L'adoption, en 1958, d'un mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours, pour l'élection du Président de la République et des députés, joue un rôle majeur. La puissance du Président de la République, en effet, ne lui vient pas seulement des pouvoirs que lui confère la Constitution, mais tout autant de la force que lui donne son élection au suffrage universel direct. Ceci explique la subordination consécutive dans lesquels se placent, à son égard, le Premier ministre, le gouvernement, la majorité parlementaire qui mettent leurs propres pouvoirs à sa disposition.

Le mode majoritaire de scrutin pour les élections législatives a pour finalité de dégager des majorités politiques. Il ne permet que rarement à un seul parti d'avoir la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale, mais il conduit à des regroupements politiques permis par les désistements entre les deux tours de scrutin. L'addition des modes majoritaires de scrutin présidentiel et législatif a conduit à une tendance à la « bipolarisation » de la vie politique, même si elle demeure « imparfaite ».

La mise en relation des rouages institutionnels, des pratiques politiques, et des contextes socio-culturels successifs depuis 1958 permet de faire comprendre le rôle que jouent les institutions pour gérer les situations de conflit dans notre société et comment elles sont amenées à fonctionner. Les institutions ont connu, à partir du socle fondamental des années 1958-1962, des révisions nombreuses d'inégale importance qui représentent autant d'ajustements qui entendent répondre à des problèmes ou des attentes nouvelles. Il est intéressant de ce point de vue, de prendre l'exemple du Conseil Constitutionnel et de l'évolution de son rôle depuis 1958, mineur pendant les

années de la « République gaullienne », important depuis la réforme de 1974 qui permet sa saisine par 60 députés ou 60 sénateurs.

Il est possible, également, **d'étudier avec les élèves les termes du débat présent**, en fonction des propositions des différentes forces politiques pour faire évoluer les institutions.

Supports d'étude possibles

1. Un organigramme de la Vème République sert à présenter les principales institutions.

2. Pour comprendre la singularité relative en Europe de ces institutions, il est intéressant d'étudier, en lien avec le programme d'histoire, les données de la crise politique de 1962 qui s'est conclue par le référendum de l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. En effet, les arguments contradictoires permettent d'explicitier, dans leur contexte historique, les logiques politiques qui ont été à l'œuvre. Le fonctionnement ou le non-fonctionnement des institutions peuvent être également éclairés par l'examen de la crise de mai-juin 1968 avec la mise en évidence des solutions institutionnelles successivement mises en œuvre.

3. L'élaboration d'un texte de loi qui a donné lieu à un débat important dans l'opinion (par exemple la loi portant sur la réforme des retraites de novembre 2010) permet de mettre en lumière les acteurs et les institutions qui interviennent dans ce processus ainsi que les interactions entre le Président de la République, le gouvernement, les deux assemblées du Parlement, le Conseil Constitutionnel.

4. Une analyse peut être menée sur un point d'ambiguïté de la Constitution, qui a nourri de nombreux débats, concernant les rapports entre le Président de la République et le Premier ministre. La Constitution stipule que celui-ci « détermine et conduit la politique de la nation ». L'évolution est allée cependant dans le sens d'une concentration des pouvoirs dans les mains du Président de la République. L'adoption du « quinquennat » paraît les avoir renforcés. Les examens d'une situation de « cohabitation » (celle de 1997-2002 la plus récente) dans le cas de deux majorités différentes et d'une situation « normale », où le Président et le Premier ministre sont issus de la même majorité peuvent éclairer le rôle respectif des textes et des pratiques.

Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- Éviter une présentation exhaustive ou trop juridique des Institutions.
- Ne pas utiliser d'exemples concrets

Pour aller plus loin

- Carcassone G., *La Constitution*, Seuil, Coll. Points-Essais, (dernière édition).
- Chagnollaud D., *La Vème République*, Paris, Coll. Champs, 2004.
- Duhamel O., *Les Démocraties*, Seuil, Coll. Points Essais – 1995.
- *Institutions et vie politique*, La Documentation Française (dernière édition).